



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 10162

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 27 février 2007, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé : « Solidarité et performance : les enjeux de la maîtrise des dépenses publiques locales ». Le rapporteur souligne que l'enchevêtrement des compétences est un facteur de déresponsabilisation, pour l'État comme pour les acteurs locaux, qui appelle des réponses pragmatiques. Ainsi, il préconise notamment, pour ce qui concerne les appels à contribution des collectivités locales au bénéfice de l'État, de poser le principe de l'interdiction de financement par une collectivité territoriale d'une politique d'intérêt national, et de réserver aux contrats de projets le financement de projets d'intérêt mixte. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10162

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6940

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)